Séminaire « Population, santé publique et développement au Viêt-nam après 25 ans de Renouveau »

IPSS, ARCUS, Hanoi, 10 octobre 2011

L'urbanisation au Viêt-nam : que sait-on de la « population flottante » ?

Patrick Gubry¹

Lê Thi Huong²

Nguyên Thi Thiêng³

¹ Institut de Recherche pour le Développement (IRD), UMR « Développement et sociétés », Université Paris 1-IRD, 32 avenue Henri Varagnat, 93143 Bondy Cedex (France), patrick.gubry@ird.fr, Tél.: [33] (0)1 48 02 59 96

² Ho Chi Minh City Institute for Development Studies (HIDS), 28 Le Quy Dôn, 3^e arrondissement, Hô Chi Minh Ville (Viêt-nam), <u>lehuongloc@hotmail.com</u>, Tél. : [84] (0)8 38 20 50 51

³ Institute for Population and Social Studies (IPSS), 207 Giai Phong, Arrondissement Hai Ba Trung, Hanoi (Viêt-nam), thickengengail.com, Tél. : [84] (0)4 38 69 44 52

Quand on évoque la population urbaine au Viêt-nam, les chiffres les plus divers circulent. C'est particulièrement vrai pour les deux grandes métropoles, Hanoi et Hô Chi Minh Ville et c'est d'autant plus étonnant que les recensements de population au Viêt-nam peuvent être considérés comme « bons » selon les normes internationales⁴.

Quel est l'effectif de population de Hanoi et Hô Chi Minh Ville ? Des faits à la fantaisie

On évoquera de suite le biais causé par la prise en compte tantôt de la population totale des unités administratives (provinces) des deux villes, tantôt de la population urbaine proprement dite, sans que cela soit toujours précisé. La définition de la « population urbaine » est complexe; on simplifiera ici en prenant la définition administrative au Viêt-nam qui distingue au sein des « villes » les « arrondissements urbains », dénommés quân, des « arrondissements ruraux », dénommés huyên. Une méthode d'interpolation à partir des densités par arrondissement permettrait d'affiner l'estimation de la population urbaine (Gubry & Lê Thi Huong, 2004). Cependant, une définition précise des limites des agglomérations urbaines demanderait quant à elle le recours à l'imagerie satellitaire, seule capable de saisir de manière globale la proximité relative des maisons et la densité du bâti du centre urbain jusqu'à la périphérie rurale. Selon la définition administrative, la population urbaine est ainsi la population des quân, tout en sachant qu'il reste une marge d'imprécision dans la mesure où des secteurs ruraux demeurent en périphérie de certains quân et où certains huyên ont déjà des secteurs urbains, mais n'ont pas encore été reclassés.

Parler de « population urbaine » pour la population d'une ville peut sembler un pléonasme, car on conçoit mal une « population rurale » faisant partie d'une ville. Pourtant, au Viêt-nam, les unités administratives des villes comportent une large part de population rurale, car le centre urbain est entouré d'une vaste zone rurale⁵. Ainsi, au recensement de 2009, soit après l'élargissement des limites géographiques de Hanoi en 2008, Hanoi compte 6,5 millions d'habitants, dont 2,6 millions d'urbains (41,0 %) et Hô Chi Minh Ville 7,2 millions d'habitants dont 6,0 millions d'urbains (83,3 %) (Central Population and Housing Census Steering Committee, 2010). Il ne fait aucun doute qu'il faut prendre en compte exclusivement la population urbaine dans les trois cas suivants :

(1) pour les comparaisons entre les populations des deux villes : si l'on prend la population totale, on ne peut pas savoir si les différences relevées sont dues à de réelles différences de milieu, de condition ou de comportement, ou si elles ne font que refléter le fait que la proportion de population rurale est beaucoup plus élevée à Hanoi qu'à Hô Chi Minh Ville (59,0 % contre 16,7 %) ;

⁴ Les recensements de population sont décennaux au Viêt-nam, comme dans la majorité des pays au monde. Depuis la réunification, ils ont eu lieu en 1979, 1989, 1999 et 2009. Seuls les étrangers n'ont encore jamais été recensés jusqu'à présent, en contradiction avec ces normes.

⁵ Ce phénomène est semblable en Chine avec un système socio-politique comparable. Dans ce contexte, on ne saurait dire systématiquement que « le centre urbain est *encore* entouré d'une vaste zone rurale », dans la mesure où les limites administratives sont parfois repoussées très au-delà des limites de la partie urbaine comme à Hanoi en 2008. En revanche, une étude portant sur les *agglomérations* urbaines devrait maintenant aussi prendre en compte pour Hô Chi Minh Ville une partie urbaine des provinces adjacentes de Binh Duong et de Dông Nai (ville de Biên Hoa) ; c'est en effet depuis la fin des années 2000 que le bâti est devenu contigu depuis le centre-ville de Hô Chi Minh Ville (souvent dénommé « Saigon », de l'ancien nom de l'ensemble de la ville) jusqu'à ces provinces, comme le montrent les images satellitaires et l'observation de terrain.

- (2) pour l'étude de l'évolution des villes dans le temps, car la population urbaine est moins sujette aux modifications administratives des limites, sauf pour ce qui est du « reclassement » des zones rurales périphériques en zones urbaines, ce qui est une évolution « normale » ;
- (3) pour les comparaisons internationales dans les études sur l'urbanisation.

Le biais mentionné apparaît dans les discussions courantes, dans ce qu'il est commun d'appeler « Radio trottoir », ce qui est compréhensible, mais également dans de nombreuses réunions scientifiques et publications, ce qui est beaucoup plus gênant.

Lorsqu'on consulte par exemple l'article « Hanoi » dans « l'encyclopédie libre » Wikipédia, sur Internet, qui est devenue d'un usage courant, on obtient des résultats différents concernant la population selon la langue, mais soit le chiffre n'est pas scientifiquement validé, soit il est très imprécis. Dans chaque langue, la population a été logiquement mentionnée dans la première ou la seconde phrase de l'article.

En vietnamien:

« Hà Nội là thủ đô, đồng thời là thành phố đứng đầu Việt Nam về diện tích tự nhiên và đứng thứ hai về diện tích đô thị sau thành phố Hồ Chí Minh, nó cũng đứng thứ hai về dân số với 6.472 triệu người ».

[Hanoi est la capitale tout comme la ville qui a les limites administratives les plus étendues du Viêt-nam et elle est à la seconde place pour la surface urbaine, juste après Hô Chi Minh Ville; elle est aussi à la seconde place pour la population avec 6 472 millions de personnes.] http://vi.wikipedia.org/wiki/Hanoi; 31/08/2011

Le commentaire aurait nécessité une explication sur la différence entre les « limites administratives » et la « surface urbaine ». La date de référence et la source (recensement de 2009) sont données en note ; la zone de référence n'est pas mentionnée et il faut être bien informé pour savoir qu'il s'agit de la population de l'ensemble de l'unité administrative. Dans ces conditions, c'est ce chiffre qui sera sans doute retenu pour être appliqué indistinctement à « Hanoi » par la majorité des lecteurs.

En français:

« Hanoï (en vietnamien Hà Nội, c'est-à-dire « la ville au-delà du fleuve » ; Chữ nho : 河内) est la capitale du Viêt Nam, située sur le delta du fleuve Rouge (Sông Hồng) qui charrie ses eaux boueuses vers le golfe du Tonkin. En 2004, sa population est estimée à plus de trois millions d'habitants ».

http://fr.wikipedia.org/wiki/Hanoi; 31/08/2011

Passons sur l'erreur qui a consisté à évoquer « la ville au-delà du fleuve », alors qu'il s'agit de « la ville en deçà du fleuve », à l'intérieur d'un de ses méandres... Le mot 'Chữ nho' désigne les idéogrammes, ce qui n'est pas précisé ici. Le chiffre de population renvoie pour la source à une note intitulée « archive », qui en cliquant dessus conduit au site de l'ambassade du Viêt-nam aux États-Unis, qui n'est certes pas en charge du recensement... Ce chiffre est particulièrement imprécis et force est de conclure qu'il ne correspond en fait à... rien.

En anglais :

"Thủ đô Hà Nội (Hanoi the capital) is the capital of Vietnam and the country's second largest city. It has an estimated population nearly 6.5 million (2009) (but only 2.6 million (2009) in urban areas)".

Ce sont sans doute les chiffres les plus précis sur les quatre versions de Wikipedia visitées. Il ne s'agit cependant pas d'une « estimation » mais des chiffres du recensement de 2009, ce qui

n'est pas précisé. On aurait pu aussi expliquer comment il se fait qu'on puisse parler de « zone urbaine » et de « zone rurale » en discutant d'une ville. http://en.wikipedia.org/wiki/Hanoi; 31/08/2011

En allemand:

"Hanoi (vietnamesisch Hà Nội, wörtlich: Stadt innerhalb der Flüsse) ist die Hauptstadt der Sozialistischen Republik Vietnam und hat eine Einwohnerzahl von 6.448.837; diese resultiert aus der Neugliederung vom 1. August 2008, bei der die gesamte Provinz Hà Tây und Teile anderer Provinzen dem Verwaltungsgebiet Hanoi hinzugefügt wurden".

[Hanoi (en vietnamien Ha Nôi, mot à mot : ville à l'intérieur du fleuve) est la capitale de la République Socialiste du Viêt-nam et a une population de 6 448 837 habitants ; celle-ci résulte de la réorganisation du 1^{er} août 2008, par laquelle l'ensemble de la province de Hatay et des parties d'autres provinces ont été inclus dans la zone administrative de Hanoi]

Le commentaire est juste, mais ni la date ni la source ne sont mentionnées et on ne dit pas que le chiffre de population cité ne concerne pas la ville mais l'ensemble de son unité administrative. Là encore, c'est donc exclusivement ce chiffre qui sera retenu par le lecteur. http://de.wikipedia.org/wiki/Hanoi; 31/08/2011

Des exemples semblables peuvent être donnés sur Hô Chi Minh Ville.

Le colloque CODATU XIII, sur « Les défis du développement durable des transports dans les villes des pays en développement : les bonnes solutions », s'est tenu à Hô Chi Minh Ville du 12 au 14 novembre 2008. Plusieurs communications et débats ont mentionné un chiffre de population pour Hô Chi Minh Ville pour l'année en cours allant de 6 millions d'habitants, à 8 millions et même à 10 millions, sans que cela ne suscite de réaction particulière au sein de l'assistance composée pourtant de scientifiques, tandis que la plupart des participants ont bien entendu assimilé ces chiffres à la population urbaine... Il a fallu qu'un des auteurs de cette communication demande qu'on indique expressément de quoi on parle : les recensements au Viêt-nam sont « bons » ; il faut donc citer les données des recensements, quitte à faire des projections pour l'année en cours et prendre plutôt les chiffres de la population urbaine puisque le colloque portait sur les « transports urbains » ; cela n'empêche pas que la mention de ces chiffres puisse être utilement accompagnée de commentaires sur leur sous-estimation. puisqu'ils ne prennent pas en compte une partie de la « population flottante » (voir ci-après), qu'on peut définir, mais dont la taille est inconnue; cette sous-estimation s'ajoute à celle sans doute beaucoup plus faible- qui est assez répandue dans les recensements en milieu urbain où le recensement est plus difficile en moyenne qu'en milieu rural pour de multiples raisons qu'il n'y a pas lieu de développer ici, mais qu'on peut citer : éloignement des habitants de leur domicile pendant les heures de travail, fréquence des ménages à une seule personne, difficulté d'obtenir des renseignements de la part des voisins, moindre coopération de la part de la population...

Dans un récent ouvrage, par ailleurs très riche, Philippe Papin et Laurent Passicousset (2010), écrivent :

« Ces clandestins dans la ville forment la majorité des migrants. Ils représenteraient un gros dixième de la population urbaine du Viêt-nam, plus de 15 % à Hanoi et 20 % à Hô Chi Minh Ville. Encore n'est-ce là qu'une moyenne car, pour garder l'exemple de la métropole du Sud, ils comptent pour un tiers de la population du 12^e district, au nord de la ville, et jusqu'aux trois quarts de certains quartiers de Binh Chanh à l'ouest. Il existe de fortes concentrations de clandestins en banlieue des grandes municipalités. Néanmoins ils sont partout, même au centre des villes, ce qui est un phénomène assez original ».

Aucune source de ces données n'est citée... Nous ne sommes pas loin de penser, après des recherches de plusieurs années, que ces chiffres sont purement et simplement de même nature que ceux qui sont cités de manière redondante par « Radio trottoir ». De plus, il est impossible d'imaginer, pour qui sait comment est organisé un recensement de population, que les « trois quarts » de la population aient échappé au recensement dans certains quartiers, sans éveiller l'attention de l'agent recenseur. Cela n'empêche pas les auteurs de mentionner par ailleurs un taux d'urbanisation de 30 %, qui lui ne tient pas compte de ces « clandestins » et est en contradiction avec les commentaires précédents.

Plus loin, les auteurs ajoutent :

« Entre 1989 et 2009, la population de Hô Chi Minh Ville a doublé. Elle s'élève à 7 millions d'habitants, auxquels il faut ajouter une partie des quelque 2 millions de migrants temporaires qui, de fait, y vivent en permanence ».

Là encore, on ne sait pas d'où provient le chiffre de 2 millions de migrants temporaires. En avançant un chiffre de 7 millions d'habitants pour 2009, les auteurs ont plutôt évoqué la population de l'ensemble de l'unité administrative de Hô Chi Minh Ville (7,2 millions) et non pas celle de la ville (6,0 millions). On ne connaît pas le chiffre utilisé pour 1989, mais à cette date, au recensement, la population de l'ensemble de l'unité administrative était de 3,9 millions d'habitants; la population n'aurait donc en réalité pas doublé. Cependant, il est vrai que la population urbaine proprement dite a plus que doublé, puisqu'elle était de 2,8 millions en 1989, par suite notamment du reclassement d'arrondissements ruraux périphériques en arrondissements urbains entre 1989 et 2009. Les « migrants temporaires » font selon les chiffres cités 29 % de la population. Ce taux n'est pas incohérent avec les 20 % de « clandestins » cités précédemment pour Hô Chi Minh Ville, puisque seule « une partie » des migrants temporaires vit en ville de manière permanente, selon les auteurs. On ne peut cependant rien préciser de plus, si ce n'est qu'à la place de « migrants temporaires » il vaudrait mieux parler de « migrants » d'une part (si les gens résident dorénavant en ville) et de « gens en déplacement temporaire » ou de « visiteurs » d'autre part (s'ils ont l'intention de repartir).

Après la confusion entre population urbaine et population totale, nous sommes là en plein cœur du second problème touchant l'évocation de la population urbaine au Viêt-nam qui est celui de la « population flottante ».

La fabrication de la « population flottante »

Nous utiliserons le terme de « population flottante » pour qualifier la partie de la population urbaine au Viêt-nam qui reste inconnue, de préférence à des expressions comme « clandestins », « population non enregistrée », « visiteurs », « migrants temporaires » ou encore « population en déplacement temporaire »... En effet, ces différentes expressions ont tantôt une connotation purement juridique (évoquant la délinquance), tantôt elles ne reflètent qu'une partie de la réalité, passant sous silence une certaine mobilité, tantôt elles sont inexactes : une partie de cette population n'est pas « migrante », dans la mesure où elle ne réside pas sur place depuis plus de 6 mois et qu'elle n'a pas l'intention d'y demeurer. Si l'expression de « population flottante » est jusque là peu utilisée au Viêt-nam, elle est d'emploi courant en Chine (« floating population » dans les publications en anglais ; cf. par exemple, Goodkind & West, 2002), pour désigner les mingong (gens en déplacement temporaire en ville, non enregistrés, souvent qualifiés à tort de « migrants »). Il faut préciser

que la population flottante est une spécificité du Viêt-nam et de la Chine, car liée à l'enregistrement résidentiel qui existe dans les deux pays.

Au Viêt-nam, l'ensemble du territoire national est subdivisé en îlots, en ville comme à la campagne, c'est l'îlotage. L'îlot (dénommé *tô dân phô* en ville) est une unité de police inférieure à la plus petite unité administrative (*phuong* dans les arrondissements urbains ou *xa* dans les arrondissements ruraux, eux-mêmes immédiatement inférieurs à l'arrondissement). L'îlot contient environ 100-150 ménages en centre-ville, plus en périphérie et en milieu rural. Chaque citoyen est enregistré dans un îlot donné et doté d'un livret de résidence (*hô khâu*). Un changement de résidence implique théoriquement une autorisation au niveau de l'îlot de départ et une autorisation au niveau de l'îlot d'arrivée (Hardy, 2001).

Au niveau de la résidence, il existe quatre types de permis de résidence, KT1 à KT4 (KT vient du mot *kiêm tra* qui signifie 'contrôler'), soit de manière synthétique (Gubry & al., 2008) :

KT1 : résidents permanents dans l'îlot où ils demeurent qui ont un permis de résidence permanente afférant au même *phuong* ;

KT2 : deux cas différents se présentent :

- soit résidents permanents dans l'îlot qui ont un permis relatif à un autre *phuong* de la même province ;
- soit personnes qui ont un permis relatif à l'îlot (qui y sont enregistrées sur un registre spécial), mais qui résident dans un autre *phuong* de la même province ;

KT3 : résidents temporaires de longue durée dans l'îlot (ayant *de facto* vocation à demeurer sur place) ;

KT4 : résidents temporaires de courte durée dans l'îlot ou visiteurs (ayant vocation à repartir).

Les habitants sont enregistrés sur un cahier spécifique au niveau de l'îlot, géré par le responsable de l'îlot. Il se trouve que les listes sont relativement exhaustives et bien gérées au centre-ville, mais elles sont souvent incomplètes en périphérie, dans les zones à forte immigration où la population bouge beaucoup, où elles sont difficiles à tenir à jour et où la proportion de gens en déplacement temporaire est plus élevée ; de manière générale, si les listes comprennent les gens relevant de chacune des catégories résidentielles, elles n'incluent les KT3 et KT4 que lorsque les intéressés ont effectivement fait les démarches pour avoir ce statut et elles ignorent ceux qui ne les ont pas faites.

Une loi de 2006 a considérablement assoupli les conditions d'obtention d'un permis de résidence permanente, très restrictives jusque là⁶. Il n'en demeure pas moins que de nombreuses formalités, jugées souvent fastidieuses, demeurent. Il est indéniable que la possession d'un permis de résidence permanente reste un avantage dans bien des situations de la vie courante (VeT & al., 2005). Cependant, un grand nombre des avantages initialement liés à la possession d'un permis de résidence permanente ont disparu, parfois depuis longtemps (cas des tickets de rationnement) ou ont diminué (pour l'inscription des enfants à l'école ou pour obtenir des soins à l'hôpital, par exemple). Dans ces conditions, nombreux sont ceux qui décident de ne pas entreprendre les formalités pour régulariser leur situation, quitte à payer une amende en cas d'un « contrôle résidentiel » inopiné (toujours en vigueur); d'autres ne souhaitent même en aucun cas obtenir un permis de résidence permanente en ville par souci de préserver leurs droits fonciers dans leur lieu d'origine.

⁶ Luât cư trú của quốc hội khóa xi, kỳ họp thứ 10 số 81/2006/QH11 ngày 29 tháng 11 năm 2006. [Loi sur la résidence, XI^e législature de l'Assemblée Nationale, 10^e session, N° 81/2006/QH11 du 29 novembre 2006]

Cette loi a été mise en application en juillet 2007.

7

Dans ce contexte, on assiste à la constitution d'un stock de population flottante entre la ville et le milieu rural, qui est en constant renouvellement, mais qui est sans doute en accroissement et qui habite le plus souvent en ville, utilise les infrastructures urbaines et y exerce ses activités. Cette population reste largement inconnue jusqu'à présent : elle n'a encore jamais été prise en compte dans les recensements et les enquêtes *représentatives*, du fait des concepts internationaux utilisés ; il en est ainsi notamment des recensements généraux de population, des enquêtes de type « Vietnam Household Living Standards Survey » (VHLSS), de l'enquête sur le secteur informel (Cling & al., 2010), comme de nos propres enquêtes (Castiglioni & al., 2006 ; Gubry & al., 2008 ; Gubry & al., 2009). La population flottante a seulement été saisie dans des enquêtes qualitatives sur une partie d'entre elle, comme les vendeurs de rue par exemple (Drummond, 2000 ; Duong Thi Tuyet, 2000 ; Ngo Dao, 2001 ; Jensen & Peppard, 2003 ; Du Phuoc Tân & al., 2004 ; Agergaard, Sheibe, 2006 ; Thai Thi Ngoc Du & al., 2006 ; Luu Bich Ngoc & Nguyen Thi Thiêng, 2010 ; Vu Thi Thao, 2010).

Le problème vient de la différence de point de vue entre l'agent recenseur (qui applique la consigne de recenser tous les « résidents » habitant sur place pour plus de 6 mois et raisonne en termes de « situation de résidence ») et les habitants (dont certains affirment qu'ils ne sont pas « résidents » puisque leur « enregistrement résidentiel » est toujours à leur lieu d'origine, raisonnant par là en termes de « statut d'enregistrement résidentiel »)⁷. Ces derniers ne sont donc pas comptés, puisque les recensements et les enquêtes représentatives au Viêt-nam n'ont encore jamais compté les « visiteurs », dont on aurait pu reclasser *a posteriori* parmi les résidents ceux d'entre eux séjournant en ville pour plus de 6 mois⁸.

La prise en compte de la population flottante augmenterait donc *de facto* la population urbaine; de plus, c'est en son sein que l'on trouve une grande partie des travailleurs du secteur informel et des « pauvres » en ville; on remarque donc le biais introduit dans toutes les études existantes sur le secteur informel et sur la pauvreté urbaine, dans la mesure où les plus pauvres sont probablement absents de ces études.

Une tentative avortée d'estimation de la population flottante : l'*Urban Poverty Survey* de 2009

Devant l'observation sur le terrain de l'existence dans les deux grandes villes du Viêt-nam d'une population flottante encore jamais saisie dans une opération de collecte représentative et donc d'un effectif totalement inconnu, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a décidé de financer une enquête sur la pauvreté urbaine⁹. Cette enquête a été confiée à la Statistique et a été réalisée sur le terrain en novembre et décembre 2009 sous l'appellation « Urban Poverty Survey » (UPS) (UNDP, 2010).

Il s'avère que la mesure de la population flottante et donc de la population urbaine a totalement disparu des objectifs de l'UPS, qui ont été les suivants :

⁷ Cf. sur le concept de résidence au Viêt-nam, Gubry, 2004.

⁸ Une telle personne devrait alors être comptée comme résidente à son lieu d'origine, mais si ses parents disent à l'enquêteur qu'elle est partie depuis plus de 6 mois, il y a fort à parier qu'elle ne sera pas comptée du tout et qu'elle fera partie des personnes omises au recensement.

⁹ Information orale directe obtenue au PNUD à Hanoi en novembre 2009.

- « (i) Évaluer le niveau de la pauvreté urbaine à Hanoi et Hô Chi Minh Ville, en mettant l'accent sur la saisie de l'information sur les migrants et les ménages non enregistrés en plus de la population enregistrée ;
- (ii) Analyser les caractéristiques des pauvres urbains, avec une attention particulière à leur emploi et revenus, aussi bien que leur possession de biens durables et leur capacité de faire face au risque;
- (iii) Identifier les éléments clés de la pauvreté urbaine, y compris les raisons qui font que les pauvres en ville sont pauvres ».

L'UPS a porté sur 4 197 personnes à Hanoi et 4 011 à Hô Chi Minh Ville. Dans chaque ville, environ 800 questionnaires ont été administrés aux ménages et le même nombre aux individus considérés comme hors ménage :

« Les individus sont définis comme ceux qui peuvent vivre dans la même pièce ou maison mais qui sont économiquement indépendants, ce qui signifie qu'ils ne partagent pas les revenus et les dépenses. Cela inclut ceux qui vivent dans des hôtels, des dortoirs, sur les chantiers de construction, dans un logement en propriété ou loué, ou des habitations temporaires ou illégales ».

Peu d'informations ont été données sur la méthodologie de repérage de ces individus sur le terrain.

Un certain nombre de problèmes relatifs à l'UPS peuvent être relevés, parmi lesquels on retiendra les suivants :

- le plan de sondage avec la distinction préliminaire de deux catégories au sein de l'échantillon (ménages et individus à l'extérieur de ces ménages) est extrêmement complexe;
- les migrants sont définis comme étant « ceux qui sont enregistrés dans une autre ville ou province, mais qui habitent néanmoins en ville » ; il y a donc confusion entre la « situation de résidence » telle que définie au recensement et dans la plupart des enquêtes selon des critères internationaux et le « statut d'enregistrement résidentiel », toujours en vigueur au Viêt-nam : par exemple un résident peut très bien ne pas encore être enregistré et un migrant peut avoir accompli les formalités d'enregistrement ;
- l'enquête tient finalement seulement compte des personnes qui sont venues en ville pour le travail (ainsi on doit demander aux personnes si elles travaillent dès l'établissement de la base de sondage, nécessairement rapide, alors qu'une batterie de questions devrait être mise en oeuvre pour y répondre correctement); en outre, cela exclut d'office les membres de sa famille qui ont éventuellement accompagné le migrant sans travailler et ceux qui sont venus en ville pour faire des études, alors que les uns comme les autres font partie de la population urbaine et utilisent les infrastructures en ville;
- l'enquête tient compte aussi bien de la zone urbaine que de la zone rurale incluses dans les limites administratives des deux villes (ainsi il ne s'agit plus exactement de « pauvreté urbaine »);
- d'autre part, l'enquête ne tient pas compte des zones urbaines périphériques situées dans les provinces adjacentes, mais avec une continuité du bâti avec le centre ville (les parties urbaines des provinces de Binh Duong et de Dong Nai qui sont maintenant contiguës avec les zones urbaines de Hô Chi Minh Ville) et ainsi elle ne donne pas de résultats sur les « agglomérations urbaines » (métropoles) ;
- à Hanoi, les limites administratives antérieures à 2008 ont été retenues, excluant même des zones urbaines périphériques situées actuellement dans la même province (partie urbaine contiguë de l'ex-province de Ha Tay, actuellement Ha Dông);

- au niveau de l'analyse, dans les comparaisons entre les deux villes, ce sont les données de l'ensemble de leur unité administrative qui ont été utilisées, alors qu'il aurait fallu n'utiliser que les données des arrondissements urbains, étant donné la différence de proportion de population rurale dans l'ensemble de l'unité administrative les deux villes;
- l'enquête n'a pas tenu compte des calendriers agricoles, qui pourraient permettre d'identifier les périodes de faible activité agricole pendant lesquelles on peut trouver le maximum de personnes en déplacement temporaire en ville, particulièrement ceux qui se déplacent du Delta du Fleuve Rouge à Hanoi (mars et avril); cela peut conduire à une sous-estimation des personnes en déplacement temporaire.

Ainsi, l'UPS prétend faire une distinction entre « résidents » et « migrants » à partir du statut d'enregistrement résidentiel plutôt, comme il est d'usage, qu'à partir de la durée de présence : « Les ménages et les individus qui ont des permis de résidence pour vivre dans la ville (KT1 et KT2) sont appelés 'résidents' et ceux qui sont enregistrés dans une autre ville ou province mais qui néanmoins habitent dans la ville sont dénommés 'migrants' ».

Pour mieux comprendre la complexité des éléments à prendre en compte au sujet de l'enregistrement résidentiel, prenons les cas théoriques suivants.

Cas nº 1

Mmes Loan et Ha sont toutes deux nées en 1955 dans la province de Dông Thap, delta du Mékong. Elles ont toutes deux migré à Hô Chi Minh Ville à l'occasion de leur mariage en 1983, à l'âge de 28 ans. Elles ont à ce moment-là été enregistrées chacune sur le livret de résidence (hô khâu) de leur mari, qui était en possession d'un permis de résidence permanent KT1 à Hô Chi Minh Ville, dans l'arrondissement de Tân Binh, où elles ont habité dans la maison de leur mari; toutes deux occupent d'ailleurs un emploi permanent dans l'administration. Toutes deux également ont divorcé en 1993, après 10 ans de mariage.

Le mari de Mme Loan a alors vendu sa maison à Hô Chi Minh Ville et est allé habiter à Hanoi où il a obtenu une promotion dans le cadre de son travail. Mme Loan, qui a reçu une partie de l'argent, a acheté une maison plus petite dans le 11^e arrondissement et a fait les formalités pour modifier son enregistrement résidentiel, comme elle en a eu facilement la possibilité, étant devenue propriétaire, ayant vécu en ville depuis plus de 10 ans et ayant un emploi public permanent dans l'administration.

Mme Ha a loué un appartement, dans le 11^e arrondissement également. Mais son mari, qui a déménagé dans le 5^e arrondissement, a conservé sa maison dans l'arrondissement de Tân Binh, qu'il a mis en location à des étudiants en le partageant en 5 chambres. Elle n'a pas fait les formalités pour modifier son enregistrement dans l'arrondissement de Tân Binh et elle est restée inscrite sur le $h\hat{o}$ $kh\hat{a}u$ de son ex-mari, car elle n'est pas propriétaire de son logement, comme il le faudrait pour solliciter un nouveau $h\hat{o}$ $kh\hat{a}u$, bien qu'elle ait un emploi public permanent, et la propriétaire de son logement n'accepterait pas qu'elle « domicilie » son $h\hat{o}$ $kh\hat{a}u$ à son adresse.

Mme Loan est donc en règle avec l'administration, alors que Mme Ha est en « situation irrégulière », puisqu'elle n'a pas de *hô khâu* correspondant à son arrondissement de résidence.

Dans ces conditions, comment ont-elles été classées à l'UPS, sachant qu'elles sont toutes deux « immigrées » à Hô Chi Minh Ville puisqu'elles sont nées à l'extérieur ? Mme Loan a-t-

elle bien été classée comme résidente, comme l'analyse de l'UPS le laisse entendre ? Mme Ha a-t-elle été classée comme « migrante », puisqu'elle ne dispose pas d'un *hô khâu* correspondant à son arrondissement de résidence, ceci bien qu'elle habite en ville depuis 26 ans en 2009 (au moment de la réalisation de l'UPS) et qu'elle a un emploi permanent dans l'administration ?

Cas no 2

M. An est né à Nha Trang en 1969. Il a migré à Hô Chi Minh Ville en 1989 à l'âge de 20 ans suite à son recrutement pour un emploi permanent de fonctionnaire dans un service public de la ville. Depuis lors, c'est-à-dire depuis 20 ans en 2009, il a loué successivement quatre logements à Hô Chi Minh Ville, mais il n'a jamais pu avoir son hô khâu à Hô Chi Minh Ville, n'étant pas propriétaire et ceci bien qu'il ait un emploi permanent dans la ville et qu'il y réside depuis 20 ans. Il doit donc être classé comme « migrant » à l'UPS.

Cas n° 3

Un jeune couple originaire d'un village de la province de Hai Duong, M. Dai et Mme Ngoc, est venu s'installer à Hanoi en 2001 quand M. Dai, alors âgé de 25 ans, a été recruté par une entreprise privée, filiale d'un grand groupe international. M. Dai a alors fait les formalités pour obtenir son permis de résidence permanent. En revanche, Mme Ngoc, qui est secrétaire dans une usine d'assemblage de matériel électronique, a tenu à rester inscrite sur le *hô khâu* de son père à la campagne, car la famille possède des terres au village et les formalités d'enregistrement de ces terres au moment de la succession seront bien plus faciles et moins onéreuses si elle a conservé un permis de résidence sur place. Sans enregistrement à Hanoi, elle doit donc être considérée comme « migrante » à l'UPS, bien qu'habitant en ville depuis 8 ans.

Cas nº 4

Mme Lan est née et a habité à Hai Phong jusqu'à son mariage en 2009 à l'âge de 25 ans, 6 mois avant le passage de l'UPS (à la fin de 2009) et elle est alors venue habiter chez ses beaux-parents dans l'arrondissement de Ba Dinh à Hanoi pendant un certain temps, selon une coutume largement répandue au Viêt-nam. En revanche, son mari, M. Diêp, venu pour le mariage, est reparti aux États-Unis où il prépare une thèse en management. Il est prévu qu'il rentre définitivement 2 mois plus tard, après sa soutenance. En attendant, Mme Lan est restée enregistrée sur le *hô khâu* de ses parents à Hai Phong. Si Mme Lan devait être considérée comme résidente dans le ménage de ses beaux-parents au recensement général, son absence d'enregistrement à Hanoi devait la faire classer comme « migrante » à l'UPS.

Cas nº 5

Mme Huong, née à Hoa Binh, s'est mariée en juin 2009 avec M. Thanh, originaire de la même province, mais résidant à Hanoi depuis 2006 où il est enregistré KT1. Elle a fait immédiatement les démarches pour être enregistrée sur le *hô Khâu* de son mari. Elle devait donc être classée comme résidente à l'UPS bien qu'immigrée en ville depuis 5 mois seulement.

Ces exemples, théoriques mais reconstitués à partir de situations plausibles, montrent que la prise en compte du statut d'enregistrement résidentiel pour définir le statut migratoire est totalement inadaptée. Les situations sont multiples. De plus, il est impossible de savoir comment on a résolu la question à l'UPS dans de nombreux cas concrets, car les précisions n'ont pas été indiquées dans le rapport. Enfin, la plupart des personnes citées dans les cas décrits sont de fait des immigrantes, qui sont devenues des résidentes du simple fait du

11

changement de leur statut d'enregistrement résidentiel sans qu'on connaisse la date de ce changement ; on ne sait donc plus de quelle population on parle exactement quand on évoque des « résidents » et des « migrants » ainsi définis.

En réalité, si on définit la migration comme un changement de résidence, les migrants sont eux-mêmes devenus des résidents. Dans ces conditions, il importe d'abord de distinguer entre résidents et non résidents. Cette distinction ne peut scientifiquement se faire qu'à partir d'une durée de séjour sans tenir aucunement compte du statut d'enregistrement résidentiel. C'est ainsi que procèdent le recensement et les autres enquêtes représentatives, qui appliquent les normes internationales : est considéré comme résident dans un ménage/unité d'habitation, celui qui y habite depuis plus de 6 mois au moment du passage de l'agent recenseur ou bien, s'il y est entré depuis moins de 6 mois, s'il a l'intention d'y demeurer pour plus de 6 mois. Ceux qui ne sont pas *résidents* sont des *visiteurs*, à condition évidemment qu'on ait pris les dispositions pour saisir ces derniers. Par ailleurs, si on veut étudier des différences de comportements entre non migrants et migrants, il est utile de limiter les migrants à ceux qui se sont déplacés relativement récemment (par exemple à ceux qui ont immigré durant les 5 dernières années), car les comportements des migrants ont de fortes chances de se rapprocher de ceux des autochtones avec la prolongation de leur séjour.

L'UPS apporte des approfondissements certains dans l'analyse de l'éducation, des soins de santé, de l'emploi, des biens durables et du logement¹⁰. On retiendra plus particulièrement les commentaires sur la « pauvreté multidimensionnelle » (prenant en compte d'autres facteurs que le revenu), les risques et l'insertion sociale.

Les habitants de Hô Chi Minh Ville apparaissent plus riches que ceux de Hanoi du point de vue du revenu, mais plus pauvres du point de vue de la pauvreté multidimensionnelle. Le fait que les habitants de Hô Chi Minh Ville soient plus riches que ceux de Hanoi est en concordance avec les résultats de l'enquête sur le niveau de vie VHLSS 2008, mais si on tenait compte de la plus forte proportion des habitants vivant dans un arrondissement rural à Hanoi, les résultats pourraient s'inverser : là encore, on ne peut pas conclure à partir de la population totale de chacune des deux villes, mais il faudrait faire la comparaison à partir de la population urbaine.

L'UPS souligne la précarité des « migrants » et montre clairement que cette population, même si sa définition reste floue, exerce ses activités majoritairement dans le secteur informel et fait partie des « pauvres » en ville. Ce résultat est fondamental, puisque souvent dans les enquêtes représentatives au Viêt-nam, qui ont porté sur les résidents, les migrants apparaissaient plutôt plus « riches » que les non migrants, ce qui a pu sembler paradoxal ; en réalité, dans ces enquêtes les migrants représentent une population « sélectionnée », en moyenne plus aisée que les non migrants (migrants du secteur formel dont les fonctionnaires, étudiants ayant trouvé un emploi en ville après leur formation, femmes rurales relativement éduquées venues épouser un homme en ville...) ; il est donc normal de trouver ces migrants plus riches, puisque la population flottante a été *de facto* exclue.

Certains apports de l'UPS peuvent être mis en lumière en comparant des résultats de l'UPS avec ceux d'autres enquêtes, lorsque les données le permettent. C'est ainsi que le tableau 1 examine les biens durables disponibles dans les ménages à l'enquête « Migration, pauvreté et

¹⁰ On ne mentionnera pas ici l'analyse des revenus et des dépenses, qui ne peuvent pas donner de résultats fiables dans une enquête ponctuelle avec des questions rétrospectives sur 12 mois.

environnement urbain à Hanoi et Hô Chi Minh Ville » (MPEU) (2007), menée en coopération entre l'IPSS, le HIDS et l'IRD, et à «l'Urban Poverty Survey» (UPS), menée par la Statistique, sur commande du PNUD (2009).

Une telle comparaison demande des précautions, car les deux enquêtes sont séparées de près de deux ans et demi, et surtout elles n'ont pas rigoureusement couvert la même zone géographique, puisque l'enquête MPEU a exclu les arrondissements ruraux excentrés de Soc Son (Hanoi), de Cu Chi et de Cân Gio (Hô Chi Minh Ville). Cependant, avec des plans de sondages différents, elles sont toutes les deux représentatives de la population des zones couvertes : l'enquête MPEU a appliqué une pondération supérieure aux ménages migrants et a procédé à une stratification géographique ; l'UPS a surpondéré les zones considérées comme ayant de nombreux « pauvres » ; bien entendu, dans les deux cas, l'échantillon a ensuite été redressé pour l'analyse.

Tableau 1 : Proportion des habitants disposant de certains biens durables à Hanoi et Hô Chi Minh Ville (MPEU 2007 et UPS 2009) (%)

Population	Motocyclette	Bicyclette	Téléviseur couleur	Ordinateur	Branchement Internet	Conditionneur d'air	Lave-linge	Autocuiseur électrique	Téléphone portable
Enquête « Migration, pauvreté et environnement urbain » (MPEU, 2007)									
Total	91	59	98	38	18	23	48	93	70
Hanoi	88	68	98	42	23	35	50	97	70
HCMV	94	54	97	36	15	15	46	91	70
Homme	92	59	97	39	19	23	47	93	70
Femme	91	59	98	38	18	23	48	93	70
Non-migrant	91	60	98	37	18	22	48	93	69
Migrant	94	43	97	52	24	29	51	96	82
Pauvre	85	64	96	7	E	1	16	88	48
Riche	99	49	100	96	79	92	98	100	99
« Urban Poverty Survey » (UPS, 2009)									
Total	78	42	79	37	25	25	42	83	87
Hanoi	77	52	80	42	31	35	45	84	87
HCMV	78	37	79	34	22	20	41	83	88
Homme	85	44	84	40	26	25	45	85	92
Femme	69	40	73	33	24	25	37	80	81
Non-migrant	91	52	96	48	33	34	57	95	90
Migrant	47	20	40	12	7	3	7	55	81
Pauvre	64	51	70	14	5	5	19	73	71
Riche	91	29	86	68	53	54	68	89	97

Sources: Enquête MPEU, 2007; UPS, 2009 (UNDP, 2010)

Pour assurer la comparabilité entre les deux enquêtes en fonction des chiffres disponibles, ce sont les données de l'ensemble des unités administratives des deux villes qui ont été prises en compte ici. Bien sûr, la plupart de ces équipements sont des équipements existants au sein des ménages, dont disposent par conséquent tous les membres de ces ménages.

Il est intéressant de relever que la proportion des habitants ayant des biens durables est supérieure à l'enquête MPEU de 2007 qu'à l'UPS de 2009 pour tous les biens, à l'exception des branchements Internet et des téléphones portables. C'est le reflet de l'effet de sélection signalé pour toutes les enquêtes représentatives ayant porté jusque là exclusivement sur les résidents et sans prendre les visiteurs dans les ménages ; l'UPS corrige en partie ce problème. Concernant les branchements Internet et les téléphones portables, ce sont des équipements qui ont connu une très forte progression récemment, donc entre les dates des deux enquêtes.

Malgré les différences des proportions indiquées par les deux enquêtes, une tendance commune prévaut : la proportion des individus possédant des biens durables est plus élevée à Hanoi qu'à Hồ Chí Minh-ville.

Les proportions par sexe des personnes possédant/utilisant des biens durables sont très semblable à l'enquête MPEU de 2007. En revanche, les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes à en posséder à l'UPS de 2009. On ne peut exclure que les manières de poser cette question aient contribué à cette différence, mais l'UPS a certainement saisi des femmes en situation précaire en plus grand nombre. L'examen du statut migratoire conduit à la même conclusion : à l'enquête MPEU, les migrants apparaissent plutôt plus riches que les non-migrants, à l'instar de ce que montrent les autres enquêtes du même type du fait de l'effet de sélection signalé plus haut ; à l'UPS, les migrants apparaissent comme sensiblement plus pauvres que les non-migrants, selon un schéma très répandu dans le monde.

Lorsque l'on compare les riches et les pauvres, dans les deux enquêtes les « riches » possèdent/utilisent logiquement beaucoup plus de biens durables que les « pauvres ». Ceci est d'autant plus normal que la possession de biens durable a été elle-même utilisée, entre autres variables, pour le calcul des indices de richesse.

L'UPS saisit donc *une partie* de la population flottante, mais il est impossible de clairement distinguer à quelle population elle s'applique (quels sont les « migrants » analysés), ni quelle part de la population flottante a été saisie...

Que sait-on de la population flottante?

On l'a vu à travers les références citées plus haut, simplement à titre d'illustration, de nombreuses études ont abordé la population flottante sous tous ses aspects dans des études spécifiques ou portant sur des activités exercées dans la rue. Toutes ces études peuvent être qualifiées de *qualitatives* dans la mesure où elles représentent exclusivement la population étudiée et ne sont pas représentatives de l'ensemble de la population de la ville. On ne saurait en effet établir un échantillon représentatif avec la rue comme base de sondage, car la population flottante est loin de toujours travailler dans la rue (où elle est d'ailleurs mobile); elle est particulièrement nombreuse sur les chantiers de construction, mais aussi dans presque toutes les autres activités informelles exercées dans des boutiques ou chez des particuliers

(petits ateliers, petits commerces, services). Force est donc de devoir conclure qu'on ne sait absolument rien de ses effectifs.

Dans ces conditions, on peut tenter d'approcher certaines caractéristiques de la population flottante de manière indirecte, comme nous avons essayé de le faire pour le secteur informel (Gubry & al., 2010).

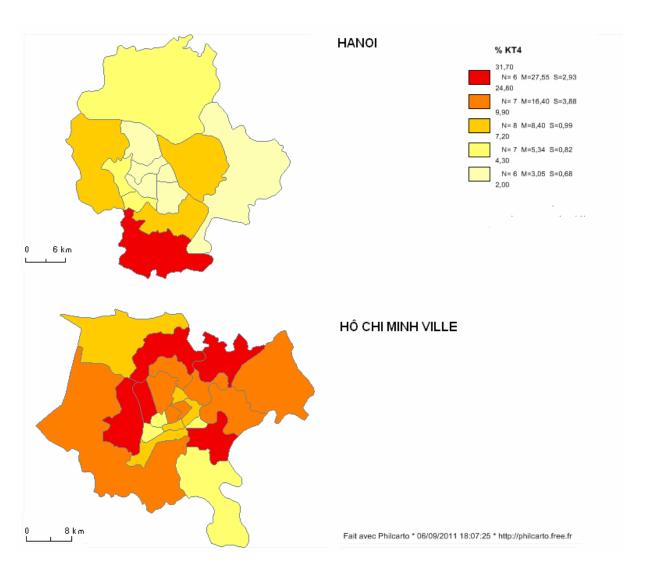
On peut ainsi penser que la répartition géographique des personnes ayant un permis de résidence temporaire de courte durée en ville (KT4) peut donner une assez bonne représentation de la répartition de la population flottante; l'idée est que pour solliciter un permis KT4 il faut avoir une position précaire en ville et que par conséquent, les arrondissements avec un nombre élevé de KT4 sont aussi probablement ceux qui ont le plus de population flottante, bien que les intéressés soient aussi susceptibles d'habiter chez des membres de leur famille dotés d'un permis de résidence permanente en ville, résidant dans n'importe quel arrondissement, ou de louer une chambre auprès de personnes ayant ce type de permis.

La carte 1 donne la proportion de la population enregistrée KT4 par arrondissement à Hanoi et Hô Chi Minh Ville, respectivement en 2006 et en 2004, d'après les données disponibles¹¹.

Globalement, la proportion de KT4 apparaît sensiblement plus forte à Hô Chi Minh Ville (mais cela peut avoir été renforcé par le mode de collecte).

Dans les deux villes, les KT4 résident majoritairement dans les arrondissements de la proche périphérie du centre-ville. Les loyers y sont modérés et les distances pour se rendre au travail n'y sont pas trop élevées. À Hanoi, ils sont nombreux dans les arrondissements urbains de Long Biên et de Hoang Mai, ainsi que dans les arrondissements ruraux de Thanh Tri et de Tu Liem, en voie d'urbanisation rapide.

Il s'agit des données de la police de Hanoi en 2006 (année la plus récente où les KT4 ne sont pas fusionnés dans les tableaux avec les KT3) et des données du recensement de Hô Chi Minh Ville de 2004. Nous n'avons pas d'information sur le mode de collecte et d'ajustement des données de Hanoi : le total de la population par type de permis de résidence est égal au total de la population, ce qui semble indiquer que les enfants ont été dotés du permis de leurs parents, mais il ne peut s'agir des totaux des données enregistrées au niveau des îlots où le nombre de KT4 est très réduit et ne concerne que ceux qui ont fait une démarche pour obtenir ce type de permis. Au recensement de Hô Chi Minh Ville, il était prévu que l'enquêteur relève directement le type de permis dont les gens disposaient, mais après un ou deux jours d'enquête, il s'est avéré que seuls les renseignements sur les KT1 et KT2 étaient fiables ; parmi ceux susceptibles de solliciter un permis KT3 ou KT4, très nombreux étaient ceux qui n'étaient pas enregistrés du tout ; dans ces conditions, il a été demandé à l'enquêteur de noter le type de permis de résidence que les intéressés pourraient obtenir compte tenu de leur situation objective du moment (par exemple, ceux vivant en ville depuis plus de 6 mois, avec leur famille sur place et travaillant en ville ont été classés KT3 et les autres KT4).



Sources: Hanoi: Police de Hanoi, 2006.

Hô Chi Minh Ville: Recensement de 2004

Limites administratives de 2007. Ne figurent pas sur la carte, les arrondissements ruraux

excentrés de Soc Son (Hanoi), de Cu Chi et de Cân Gio (Hô Chi Minh Ville)

Carte 1 : Proportion de la population enregistrée KT4 par arrondissement à Hanoi et Hô Chi Minh Ville

À Hô Chi Minh Ville, les KT4 habitent surtout dans le 7^e arrondissement, à Binh Tân, à Tân Phu, dans le 12^e arrondissement et à Thu Duc.

En revanche, les KT4 sont moins nombreux au centre des deux villes et dans les arrondissements ruraux plus éloignés comme Gia Lâm à Hanoi et Nha Be à Hô Chi Minh Ville : une majorité des habitants ruraux sont enregistrés sur place et les distances à parcourir pour se rendre au travail découragent les migrants et les personnes en déplacement temporaire d'y louer un logement.

Ce schéma qui concerne les KT4 est proche de ce qu'on peut imaginer pour la population flottante.

Conclusion

La simple évocation de la population urbaine au Viêt-nam, surtout pour les deux grandes métropoles, Hanoi et Hô Chi Minh Ville, n'est pas sans ambiguïté dans la mesure où l'on confond souvent la population proprement urbaine et la population totale de leur unité administrative (province).

À cela s'ajoute un stock de population venue séjourner en ville, vivant entre la grande ville et le lieu d'origine, dont on ne connaît pas la taille, mais dont il y a tout lieu de penser qu'une forte proportion séjourne la plus grande partie de l'année en ville. Cette population, qu'on peut qualifier de *flottante*, n'est jamais recensée : elle ne se considère pas comme « résidente » au sens du recensement, mais comme « non résidente » selon son statut d'enregistrement résidentiel. Il s'agit au premier abord de « visiteurs », mais ceux-ci n'ont encore jamais été saisis au Viêt-nam.

Cette situation est très insatisfaisante dans la mesure où la population flottante, réside en grande partie en ville, participe à l'économie urbaine au niveau de la production et de la consommation, et utilise les infrastructures urbaines et les services publics, alors que son effectif reste totalement inconnu... Une majorité de la population flottante travaille selon toute vraisemblance dans le secteur informel ; elle forme aussi probablement le gros des pauvres en ville. Les études disponibles sur le secteur informel ou la pauvreté urbaine, même si elles sont très riches, souffrent donc d'un biais évident.

Une méthodologie spécifique doit donc être mise en œuvre pour saisir cette population flottante. Le plan de sondage à partir des îlots mis au point dans deux enquêtes représentatives récentes, en 2003 et en 2007, est adapté à cet objectif, aussi bien pour recenser les ménages que les individus passant la nuit sur leur lieu de travail (Gubry & al., 2008; Gubry, Le Thi Huong, Nguyen Thi Thieng, 2009). Reste l'enquête de terrain.

Selon les données statistiques de la Confédération du travail de Hô Chi Minh Ville et du Comité de gestion des zones franches et industrielles de la ville, 90 % des ouvriers sont logés chez l'habitant (*Le Courrier du Vietnam* du 17 mai 2009). Soit les gens sont logés dans des ménages ordinaires chez des membres de leur famille, soit ils louent une chambre ou un lit chez l'habitant (ils font alors partie de ce ménage ou bien constituent un ménage séparé) ; il doit en être sensiblement de même de la population flottante. Lorsqu'ils font partie du ménage ils peuvent donc être saisis sur un module spécifique du questionnaire ménage destiné aux *visiteurs* ; ultérieurement, une partie d'entre eux pourra être reclassée parmi les *résidents* en fonction de leur durée de séjour.

Un formulaire spécial doit être prévu pour saisir les individus hors ménage ordinaire, qui sont sans doute relativement peu nombreux : ceux passant la nuit sur leur lieu de travail (chantiers de construction, boutiques, restaurants...) et ceux qui sont hébergés au sein d'un ménage collectif (dortoirs d'entreprise, cités universitaires...).

La connaissance de la population flottante, et par là de la population urbaine, est assurément indispensable à la planification urbaine et une condition *sine qua non* de la bonne gestion de la cité.

Références

- Agergaard Jytte, Vu Thi Thao, 2010, Mobile, flexible and adaptable: Female migrants in Hanoi's informal sector. *Population, Space and Place*, 14 p.
- Ban Chỉ Đạo Tổng Điều Tra Dân Số và Nhà Ở Trung Ương, 2010, Tồng điều tra dân số và nhà ở Việt Nam năm 2009 : Một số chỉ tiêu chủ yếu. Hà Nội, iv-23 tr.
 - *Nouv. réf.*: Central Population and Housing Census Steering Committee, 2010, The 2009 Vietnam Population and Housing Census: Some key indicators. Hanoi, iv-23 p.
- Castiglioni Franck, Cusset Jean-Michel, Gubry Patrick, Nguyên Thi Thiêng, Pham Thuy Huong (Dir.), 2006, La ville vietnamienne en transition. Paris : Karthala, IMV, PADDI. 314 p. (Hommes et Sociétés).
 - Nouv. réf. : Nguyễn Thị Thiềng, Phạm Thuý Hương, Gubry Patrick, Castiglioni Franck, Cusset Jean-Michel (Chủ biên), 2006, Đô thị Việt Nam trong thời kì quá độ. Hà Nội : Thế Giới, IMV, PADDI, 323 tr.
 - *Nouv. réf.*: Gubry Patrick, Castiglioni Franck, Cusset Jean-Michel, Nguyen Thi Thieng, Pham Thuy Huong (Eds), 2010, The Vietnamese city in transition. Singapore: ISEAS, IMV, PADDI, 321 p.
- Cling Jean-Pierre, Nguyen Thi Thu Huyen, Nguyen Huu Chi, Phan Thi Ngoc Tram, Razafindrakoto Mireille, Roubaud François, 2010, The informal sector in Vietnam. A focus on Hanoi and Ho Chi Minh City. Hanoi: The Gioi Editions, 247 p.
- Drummond Lisa B.W., 2000, Street scenes: Practices of public and private space in urban Vietnam. *Urban Studies* (Glasgow), vol. 37, n° 12, p. 2377-2391.
- Du Phuoc Tân, Phan Van Khiêt, Dang Hông Dung, Doan Nguyên Ngoc Quynh, Hoang Yên, Triêu Thanh Son, 2004, Kinh tế trên via hè tại thành phố Hồ Chí Minh; hiện trạng và các giải pháp. TP.HCM: Viện Kinh tế TP.HCM, 177 tr.
 - [Du Phuoc Tân, Phan Van Khiêt, Dang Hông Dung, Doan Nguyên Ngoc Quynh, Hoang Yên, Triêu Thanh Son, 2004, L'économie sur le trottoir de Hô Chi Minh Ville : réalités et solutions. Hô Chi Minh Ville : Institut de recherche économique de HCMV, 177 p.]
- Duong Thi Tuyet, 2000, Informeller Sektor: Eine Studie über die arbeitenden Migrantinnen im informellen Sektor in Hanoi. Dissertation zur Erlangung des Grades eines Doktors der Sozialwissenschaften, Universität Bielefeld, 265 s.
 - [Duong Thi Tuyêt, 2000, Secteur informel : une étude sur les migrantes travaillant dans le secteur informel à Hanoi. Thèse de doctorat en sciences sociales, Université de Bielefeld, 265 p.]
- Goodkind Daniel, West Loraine A., 2002, China's floating population: Definitions, data and recent findings. *Urban Studies*, vol. 39, n° 12, p. 2237–2250.
- Gubry Patrick, 2004, La définition de la résidence dans les recensements vietnamiens. Journée INED (UR6)/ IRD (UR13) « De la résidence à la pluri-résidence », CEPED, Nogent-sur-Marne (24 juin 2004), 4 p.
 - www.ceped.org/cdrom/mobilite/html/vietnam_notecomp.pdf; 10/09/2011

- Gubry Patrick, Le Thi Huong, 2004, Ho Chi Minh City: a future megacity in Vietnam. *Vietnam's Socio-Economic Development* (Hanoi), n° 40, Winter, p. 56-75. http://recherche-iedes.univ-paris1.fr/IMG/pdf/200410GubryLeThiHuongHCMCmegacityVSED.pdf; 10/09/2011
- Gubry Patrick, Lê Thi Huong, Nguyên Thi Thiêng, Pham Thuy Huong, Trân Thi Thanh Thuy, Vu Hoang Ngân (Dir.)/ Nguyễn Thị Thiềng, Lê Thị Hương, Phạm Thuý Hương, Vũ Hoàng Ngân, Trần Thị Thanh Thuỷ, Patrick Gubry (Chủ biên), 2008, Bouger pour vivre mieux. Les mobilités intra-urbaines à Hô Chi Minh Ville et Hanoi (Viêt-nam)/ Di chuyển để sống tốt hơn. Di dân nội thị tại Thành Phố Hồ Chí Minh và Hà Nội (Việt Nam). Hanoi : Université nationale d'économie/ Hà Nội : Nhà Xuất Bản Trường Đại Học Kinh Tế Quốc Dân, 293 p. + 278 tr.

http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins textes/divers09-01/010043543.pdf; 10/09/2011

Gubry Patrick, Le Thi Huong, Nguyen Thi Thieng, 2009, Disparities in the city: Poverty and urban environment in Hanoi and Ho Chi Minh City (Vietnam). XXVIth International Population Conference (IUSSP), Marrakesh, 27th September-2nd October 2009. 9 p. + 1 poster.

http://iussp2009.princeton.edu/download.aspx?submissionId=90740; 10/09/2011

Gubry Patrick, Le Thi Huong, Nguyen Thi Thieng, Pham Thuy Huong, 2010, An approach to the informal sector in Vietnamese metropolises: From the knowable towards the unknown. International Conference "The Informal Sector and Informal Employment: Statistical Measurement, Economic Implications and Public Policies", Hanoi (May 6-7, 2010), 18 p. + presentation in English, French and Vietnamese of 21 slides.

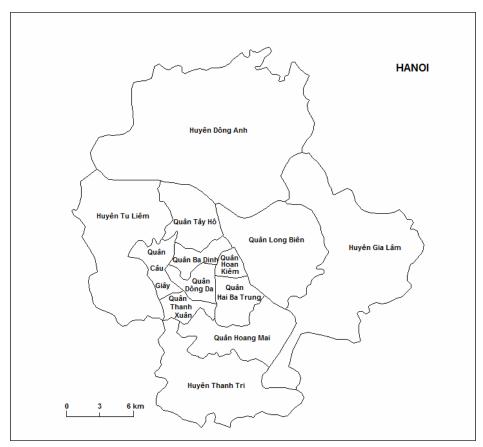
http://recherche-iedes.univ-paris1.fr/IMG/pdf/ApproachInformalSectorVietnameseMetropolises.pdf; 10/09/2011

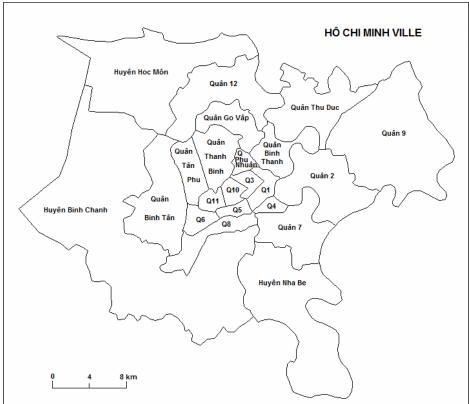
Nouv. réf.: Gubry Patrick, Lê Thi Huong, Nguyên Thi Thiêng, Pham Thuy Huong, 2010, Approches du secteur informel dans les métropoles vietnamiennes : du connaissable vers l'inconnu. Conférence internationale « Le secteur et l'emploi informels : Mesure statistique, analyse économique et politiques publiques », Hanoi (6-7 mai 2010), 19 p. + présentation en français, anglais et vietnamien de 21 diapositives.

 $\frac{http://recherche-iedes.univ-paris1.fr/IMG/pdf/ApprochesSecteurInformelMetropolesVietnamiennes.pdf;}{10/09/2011}$

- Hardy Andrew, 2001, Rules and Resources: Negotiating the household registration system in Vietnam under reform. *In* Koh David (Ed.), Negotiating the State in Vietnam. Special focus. *Sojourn: Journal of Social Issues in Southeast Asia* (Singapore), vol. 16, n° 2, p. 187-212.
- Jensen Rolf, Peppard Donald M., 2003, Hanoi's informal sector and the Vietnamese economy: A case study of roving street vendors. *Journal of Asian and African Studies*, vol. 38, p. 71-84.
- Lưu Bích Ngọc, Nguyền Thị Thiềng, 2010, Kiến thức, thái độ và hành vi chăm sóc sức khoẻ của thanh niên di cư làm việc trong khu vực phi chính thức tại Hà Nội. *Tạp Chí Xã Hội Hoc* (Hà Nôi), số 4 (112), tr. 22-35.
 - [Luu Bich Ngoc, Nguyên Thi Thiêng, 2010, Connaissances en soins de santé, attitudes et comportements de jeunes migrants travaillant dans le secteur informel à Hanoi. Revue de Sociologie (Hanoi), n° 4 (112), p. 22-35.]

- Ngo Dao, 2001, Waste and informal recycling activities in Hanoi, Vietnam. *Third World Planning Review* (Liverpool), vol. 23, n° 4, p. 405-429.
- Papin Philippe, Passicousset Laurent, 2010, Vivre avec les Vietnamiens. Paris : L'Archipel, 373 p.
- Scheibe Florian, 2006, The informal sector in solid waste management in developing countries. Sustainability effects of formalisation considering Ho Chi Minh City Vietnam as an example. Master's thesis, Vienna, x-102 p.
- Thai Thi Ngoc Du, Nguyen Xuan Nghia, Nguyen Thi Thu Ha, Nguyen Thi Nhan, Loughry Maryanne, 2006, Female rural migrant workers in the informal sector in Ho Chi Minh City, Vietnam. Canberra: The Australian National University, Gender Relations Centre, 18 p. (Working Paper, n° 16).
- United Nations Development Programme (UNDP), 2010, Đánh giá nghèo đô thị ở Hà Nội và TP.Hồ Chí Minh. Hà Nội, 345 tr.
 - *Nouv. réf.*: United Nations Development Programme (UNDP), 2010, Urban Poverty Assessment in Hanoi and Ho Chi Minh City. Hanoi, 345 p.
- Villes en Transition Vietnam (VeT), Centre for Sociology and Development Studies Ho Chi Minh City, Institute of Sociology Hanoi, 2005, Impacts of existing residence registration policy on urban poverty alleviation. Two case studies in Hanoi and Ho Chi Minh City. Ho Chi Minh City, 278 p.





Carte 2 : Carte repère des arrondissements de Hanoi et Hô Chi Minh Ville en 2007

Ne figurent pas sur la carte, les arrondissements ruraux excentrés de Soc Son (Hanoi),

de Cu Chi et de Cân Gio (Hô Chi Minh Ville)

Résumé

L'évocation de l'effectif de la population des villes au Viêt-nam est confrontée à deux problèmes : la confusion fréquente entre la population urbaine proprement dite, qui peut être approchée par la population des arrondissements urbains, et l'existence d'un stock de *population flottante*, vivant entre la ville et le milieu rural, qui n'a encore jamais été saisie dans les opérations de collecte représentatives et dont on ignore totalement la taille. Cette population n'a jusqu'à présent été approchée qu'au travers d'enquêtes qualitatives limitées. Nul doute que cette situation est très regrettable dans la mesure où une partie de cette population vit la plus grande partie de l'année en ville, participe à l'économie urbaine et utilise les infrastructures urbaines. Une méthode pour saisir cette population est proposée ici à partir d'une base de sondage basée sur les îlots.

Summary

Urbanization in Vietnam: What do we know from the "floating population"?

The reference to the size of the urban population in Vietnam is facing two problems: the frequent confusion between the urban population itself, which can be approximated by the population of urban districts, and the presence of a stock of *floating population*, living between urban and rural areas, which has never yet been captured in representative data collection operations and the size of which is totally ignored. This population has so far been approached only through limited qualitative surveys. No doubt this situation is very regrettable since a part of this population is living most of the year in the city, participates in the urban economy and uses urban infrastructure. A method to capture this population is proposed here from a sampling frame based on the blocks.

Tóm tắt

Đô thị hóa ở Việt Nam: Những gì chúng ta biết về từ "dân số lưu động"?

Khi nhắc đến dân số đô thị ở Việt Nam, ta phải đối mặt với hai vấn đề: thường có sự nhằm lẫn giữa dân cư đô thị thực, có thể được coi là dân số của các quận nội thành, và sự tồn tại của một khối dân cư trôi nổi, sống giữa thành thị và nông thôn, số dân này chưa bao giờ được tính trong các đợt thu thập dữ liệu có tính đại diện và quy mô bao nhiều hoàn toàn chưa rõ. Dân số này mới chỉ được tiếp cận qua những cuộc khảo sát định tính. Thật là đáng tiếc vì một bộ phận số dân này hầu như cả năm sống ở thành phố, họ tham gia vào các hoạt động kinh tế và sử dụng cơ sở hạ tầng của thành phố. Một phương pháp để nắm được số dân này được đề xuất dưới đây trên cơ sở chon mẫu dưa vào tổ dân phố.